

par son mariage il se trouvât associé à l'ancien pacte de famille, il était un homme remarquablement exempt de préjugés lorsqu'il était appelé à exercer son propre jugement, plus particulièrement dans les comités de cette Chambre, surtout en agissant comme président de plusieurs de ces comités. Je dois aussi remercier mon honorable ami de la bienveillance avec laquelle il a parlé de M. Mills qui vient d'être élevé à la fonction de juge de la cour Suprême. Mon honorable ami connaît M. Mills depuis un très grand nombre d'années, et il a eu occasion d'apprécier son caractère élevé. Son opinion sera, je crois, partagée non seulement par les amis politiques de M. Mills, mais aussi par ses adversaires.

L'honorable M. McCALLUM : Ecoutez ! écoutez !

L'honorable M. SCOTT : Quant à la légère ombre jetée par mon honorable ami en reprochant à M. Mills d'avoir accepté sa nomination, contrairement aux opinions de quelques-uns de mes collègues—auxquels mon honorable ami a fait allusion—et aussi contrairement à la politique qu'il (M. Mills) a préconisée, lui-même, je dois dire que, dans la présente occasion, M. Mills n'a fait que se conformer aux précédents créés par ses prédécesseurs, eux-mêmes, sous l'administration de feu sir John A. Macdonald, lorsque son homonyme, M. Macdonald, de la Nouvelle-Ecosse, fut transféré du ministère de la Justice à la charge de juge en chef de sa province, et ce fut une très bonne nomination. Personne n'y trouva à redire. L'usage en Angleterre est que, si le procureur général désire être élevé à la magistrature, il lui est permis d'accepter cette promotion. Cette règle, je crois, a toujours existé.

Si je passe maintenant aux personnes dont les noms doivent être, aujourd'hui rappelés à notre mémoire, je crois qu'il ne faut pas omettre, non plus, celui de l'homme distingué qui s'est éteint, la semaine dernière—la veille de l'ouverture de la présente session. Je veux parler de feu lord Dufferin auquel le Canada doit une profonde reconnaissance pour le vif intérêt qu'il porta toujours aux affaires canadiennes. Il eut l'avantage de succéder au premier gouverneur général du Canada, sir John Young qui devint lord Lisgar. Ce dernier n'avait pas déployé une très grande activité pendant son séjour ici.

Hon. M. SCOTT.

Il ne demeura en Canada, je crois, que trois années et demie. Ce ne fut pas, selon moi, un grand succès. Comme je viens de le dire, il ne prit pas aux affaires publiques une part très active. De fait, tous les autres gouverneurs que nous avons eus avant lui avaient été comme lui, peu actifs.

Lord Dufferin adopta une nouvelle ligne de conduite, et—je suis heureux de le constater en passant—son exemple a été suivi depuis par tous les autres gouverneurs qui lui ont succédé. Comme la Chambre le sait—particulièrement ceux qui s'intéressaient aux affaires, il y a trente ans—lord Dufferin sut se familiariser avec tous les besoins du Canada. A toutes les occasions qui se présentaient, il se mettait en contact immédiat avec le public. Il séjourna à différentes reprises dans les principales villes du Canada. Il assistait aux banquets et dans toutes ces occasions il prononçait des discours d'une très grande beauté, dans lesquels il ne manquait jamais de parler le plus avantageusement possible des ressources naturelles du pays et du brillant avenir qui l'attendait. Après son départ, il continua en Europe à nous porter le plus vif intérêt ; il fut toujours notre ami près la cour St. James lorsqu'une question canadienne était soumise à cette cour. Sa carrière fut sous plusieurs rapports très heureuse. C'est-à-dire qu'il occupa de très hautes positions officielles dans l'empire. Il fut à différentes époques ministre plénipotentiaire près de diverses cours d'Europe—telles que celles de Russie, de Turquie, d'Italie et du gouvernement français, et il fut ensuite nommé vice-roi de l'Inde. On peut dire de lord Dufferin qu'il fut généreux jusqu'à l'excès. Je crois qu'il se trouvait plus pauvre lors de son départ du Canada que lors de son arrivée—c'est-à-dire qu'il dépensa ici de traitement qu'il recevait en généreuse hospitalité et en dons qu'il faisait prodigieusement. Mais quelle que fût sa prodigalité, il a donné un très bon exemple qui—je suis heureux de le reconnaître—a été très volontiers suivi par ses successeurs.

Les remarques de mon honorable ami (le leader de la gauche) sur l'adresse ont été dans leur ensemble très modérées. Il a mentionné plusieurs omissions que j'ai notées, et il a aussi jugé à propos de faire une allusion à la position que j'occupe dans cette Chambre. Comme il le sait, je n'ai